

DOSSIER DE PRESSE - Lundi 15 Mars 2021

BUDGET 2021 DU PAYS AJACCIEN

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
D'ENVERGURE POUR POURSUIVRE
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE
NOTRE TERRITOIRE



L'élaboration du budget primitif 2021 est marquée par un contexte particulier, celui de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales.

Les mesures prises pour protéger les habitants du territoire et les agents communautaires se sont traduites par une organisation et des dépenses exceptionnelles qui ont permis d'atténuer l'impact de la pandémie.

L'année 2021, malheureusement démarre avec cette crise en toile de fond. Pour autant, la CAPA fait le pari de continuer à investir et à transformer son territoire en soutenant ses habitants

La volonté exprimée par les élus communautaires à l'occasion du débat d'orientations budgétaires est d'accompagner la transformation profonde du Pays Ajaccien pour en faire un territoire résilient. Il s'agit en effet de réaliser les investissements et de mener les politiques intercommunales nécessaires pour anticiper, réagir et s'adapter durablement aux crises (sanitaire, sociale, économique, environnementale).

20 ans d'existence ont permis à la CAPA d'affirmer une assise solide, et de se positionner comme un référent dans ses domaines de compétence.

Ainsi, elle s'est affirmée au fil des ans comme une institution de poids à l'échelle de la Corse, toujours au service de ses habitants et de son territoire.

1- UN BUDGET GLOBAL CONTRAINT MAIS AMBITIEUX POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU PAYS AJACCIEN

Le Pays Ajaccien : un territoire résilient, des budgets pour «penser et dessiner demain»

En 2020 et 2021, le Pays Ajaccien doit faire face à 4 crises. Il s'agit bien évidemment des impacts de la crise sanitaire mondiale qui a eu un impact sur les services communautaires, mais aussi sur les communes. La CAPA a mené de nombreuses actions en faveur de ses habitants (distribution de masques, continuité du service public, ...), des entreprises (dégrèvement de CFE, adaptation des marchés de transports scolaires) et de ses agents (maintien des tickets restaurant, télétravail, prime aux agents exposés...). L'agglomération entend suite à cette crise accompagner le territoire dans des évolutions de pratiques qu'induit la fin de la pandémie (activités de pleine nature, nouvelles technologies, ...).

Cette crise sanitaire a engendré une crise économique sans précédent. En Corse, l'activité touristique a été frappée de plein fouet. Ainsi, pour préserver l'attractivité du Pays Ajaccien, en s'appuyant sur l'office intercommunal de tourisme, l'agglomération envisage de mettre en œuvre les actions de promotion du territoire pour qu'il soit perçu comme une destination sûre et accessible.

Concernant, les autres secteurs économiques, il s'agira de poursuivre la politique d'investissement mise en œuvre pour soutenir l'activité économique. Mais pour que le territoire soit résilient, il doit également diversifier son activité économique et attirer de nouvelles activités porteuses. L'agglomération élabore dans cette optique son SCOT. Dans ce cadre, la CAPA poursuivra les actions qu'elle a engagées dans le domaine du développement économique (casernes Grossetti, ZAE de Mezzana...) et s'inscrira dans les dispositifs action cœur de ville et territoire d'industrie. Elle s'appuiera sur la M3E pour accompagner le tissu économique.

Relégué au second rang des préoccupations par la crise sanitaire, le réchauffement climatique et ses conséquences sont bel et bien des réalités. Sur le territoire Ajaccien, la multiplication des phénomènes météorologiques exceptionnels est importante. C'est dans ce contexte que la CAPA prend la compétence GEMAPI et eaux pluviales urbaines. Les prochaines années, le budget sera lourdement mis à contribution pour réaliser les équipements nécessaires en matière de protection des biens et des personnes, et assurer leur entretien.

La crise sociale est déjà une réalité sur le territoire. La CAPA s'appuiera sur le CIAS et poursuivra son soutien à la Mission Locale. Elle aura une attention particulière sur les quartiers prioritaires pour soutenir le tissu associatif dans le cadre du contrat de ville et accompagnera les actions qui permettront d'atténuer l'impact sur les populations fragiles. Elle soutiendra la production de logements sociaux avec son OPH.

Ainsi, la CAPA adoptera près de 157 millions d'euros en 2021, pour ses cinq budgets, soit un montant en baisse de - 6,1% par rapport au volume adopté en 2020. Cette baisse est liée pour partie au contexte particulier de l'exercice 2020. En effet, les budgets primitifs, habituellement adoptés en janvier l'ont été en juin, après l'adoption des comptes administratifs 2019 et ont par conséquent les résultats de l'exercice précédent qui d'habitude figuraient dans le budget supplémentaire.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise le Président à effectuer des opérations de recettes et de dépenses sur l'année civile. Il se structure en deux parties :

- la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la CAPA et les recettes issues des charges, prestations, impôts, taxes

- la section d'investissement qui regroupe les dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunts (dette) et les recettes essentiellement issues des dotations et subventions allouées aux équipements. De plus, le budget de la CAPA comprend un budget général et des budgets annexes qui retracent de façon plus particulière les recettes et les dépenses des services transports, eau, assainissement et déchets.

Dans un contexte spécifique marqué par la réduction des marges de manœuvres financières de la collectivité d'une part, et par les conséquences de la crise née de la pandémie de Covid-19 d'autre part, la CAPA doit plus que jamais continuer à investir pour améliorer la qualité du service public rendu aux habitants, accroître l'attractivité économique du territoire, et en préserver les atouts environnementaux en prévoyant 53 millions d'euros d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

- 76 716 170€ pour le budget principal
- 31 550 007€ pour le budget de l'environnement
- 21 336 570€ pour le budget des transports
- 10 543 047€ pour le budget de l'eau
- 17 055 644€ pour le budget de l'assainissement

Une fiscalité stable

La CAPA dispose de marges de manœuvre réduites en termes de recettes pouvant alimenter le budget général. Elle possède des bases fiscales en retrait par rapport aux collectivités appartenant à la même strate démographique et au même régime de fiscalité.

Ainsi, la fiscalité ménage en 2021 représentera 65,9% des contributions directes du budget primitif. Son produit prévisionnel s'élève à environ 20,6 millions d'euros soit une évolution de +10,9 % par rapport à 2020 avec des taux inchangés.

Conformément aux préconisations exposées à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, le produit de la fiscalité ménage est appelé se maintenir comme suit :

- **Maintien du taux de Taxe Foncière Bâtie (TFB)** à 6,0%, pour un produit estimé de 6 239 337 euros.

- **Maintien du taux de Taxe d'Habitation (TH)** à 11,54%, pour un produit estimé de 2 248 488 euros. Ce taux concerne les résidences secondaires et les ménages encore assujettis à cette taxe.

- **Maintien du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)** à 2,36% en 2021, pour un produit estimé de 93 903 euros.

Concernant la fiscalité économique, **maintien des taux de CFE et la CVAE**. Elle représente 34,1% des contributions directes au budget primitif. Son produit prévisionnel s'élève à 10,7 millions d'euros soit une baisse de - 8,5% du fait de la crise sanitaire.

A cette fiscalité, s'ajoute :

- **La fiscalité déchets** : En 2021, malgré une hausse prévue du coût de traitement de la tonne de déchets, qui

sera neutralisé par une baisse du tonnage destiné à l'enfouissement, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères restera inchangé. Toutefois, pour financer l'évolution du coût de la collecte et du traitement des déchets, le conseil communautaire a délibéré sur le principe de la mise en place de la redevance spéciale qui permettra de faire peser le coût du service selon le principe du « pollueur-payeur ». Elle est appelée à toucher les plus gros producteurs de déchets sur le territoire, et à contribuer à une meilleure équité entre contribuable, à la différence de la TEOM qui est prélevée indistinctement du volume produit. Elle présente en outre l'avantage d'inciter ces producteurs à développer le tri de manière à réduire leurs déchets aujourd'hui destinés à l'enfouissement, s'inscrivant dans un cercle vertueux de développement durable. Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer au premier semestre 2021 pour décider des modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale, pour une montée en puissance sur plusieurs exercices budgétaires.

- **La surtaxe eau et assainissement** : Il est proposé en 2021 de poursuivre l'évolution décidée depuis 2017 et d'augmenter de 1 % les parts fixes et variables perçues par la CAPA au titre des factures d'eau et d'assainissement, afin de suivre l'évolution des prix.

- **La taxe GEMAPI** : il est proposé de porter le produit à 791 940 répartis entre les différentes fiscalités (TFB, TFNB, CFE). La taxe GEMAPI sert à couvrir les charges liées à l'exercice de la compétence.

- **La Taxe de séjour** : il est proposé au cours du 1^{er} semestre 2021 au Conseil communautaire de se prononcer sur la refonte des modalités de perception de la taxe. Après la baisse constatée en 2020, il est envisagé de retrouver un niveau de taxe de séjour qui retrouve celui de l'avant crise.

2- LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Les dépenses du budget principal intègrent à la fois les dépenses des services supports, et certains projets qui ne sont pas rattachés aux budgets annexes, notamment ceux qui concernent les compétences développement économique, l'aménagement du territoire, l'équilibre social, le cadre de vie ou l'habitat. Autant de réalisations dont les inscriptions budgétaires sont incluses dans le budget général

Avec 58 100 249 de dépenses de fonctionnement et 18 615 921 euros de dépenses d'investissement, le budget général s'élève à **76 716 170 euros**, et enregistre ainsi une diminution de - 4,9 %, pour les raisons précédemment décrites.

Ainsi, la subvention versée au budget de l'environnement est en augmentation de 3,3 % malgré une bonne maîtrise des charges à caractère général (- 5,4%), et de la cotisation versée au Syvadec (- 1,8%) du fait de l'évolution des charges de personnel liée à la résorption de l'emploi précaire d'une part, et au nécessaire remplacement temporaire des agents qui ne peuvent travailler du fait de leur vulnérabilité face à la situation sanitaire.

De plus, la subvention versée au budget transport est en diminution de - 4,6 % du fait d'une maîtrise des charges générales d'une part, et du fait qu'une provision avait été constituée en 2020 d'autre part.

Enfin les montants reversés aux communes qui se composent essentiellement de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC), ainsi que du reversement à l'Office Intercommunal du Tourisme de l'intégralité du produit de la taxe de séjour s'élèvent à 22,5 millions d'euros ; en augmentation de 1,0 % par rapport au BP 2020.

Cette évolution s'explique par le fait qu'il était attendu une forte diminution de la taxe de séjour liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi alors que le produit perçu en 2019 avoisinait les 770 k€, l'inscription budgétaire 2020 a été portée à 330 k€ à titre prudentiel. Compte tenu, qu'il a été encaissé en 2020, 534 k€, il a été proposé de revenir à une inscription équivalente à celle de 2019.

Face aux défis des crises économiques et sanitaires, une dette maîtrisée au service de l'investissement

La section **d'investissement** s'élève à **18.6 millions euros** et enregistre une augmentation de **+34,8 %** (cf le contexte de l'élaboration du budget 2020).

Les dépenses d'équipement se portent à 75.7% des dépenses réelles d'investissement.

Il faut souligner que la préparation budgétaire 2021 a été réalisée de manière à préserver la solvabilité financière sur la période 2020-2025. Le budget est endetté à hauteur de 1,24 millions d'euros au 31 décembre 2019 avec un taux moyen de 3,69 % pour une durée de vie résiduelle de 6 ans et 4 mois.

La capacité de désendettement des budgets solidaires au CA 2019 était de 2,01 ans, largement en deçà de seuils limites acceptables de 15 ans.

2021 : L'ANNÉE DES GRANDS CHANTIERS DE LA MANDATURE

Malgré le contexte sanitaire, la CAPA fait le pari de «l'avenir». D'un avenir serein, où le Pays Ajaccien poursuit sa mue. 2021 sera donc marquée par le lancement effectif de plusieurs opérations phares de la mandature : l'unité de tri et de valorisation des déchets, le téléporté, la réhabilitation de la caserne Grossetti...

2021 sera également l'année de prise de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines élargie aux bassins de rétentions. Cette évolution a un coût et engage également la CAPA au regard de la survenance de plus en plus fréquente d'évènements climatiques majeurs.

Ainsi, 2021 marque un tournant. Dans les années qui viennent, le Pays Ajaccien va connaître de profondes mutations impulsées par la CAPA. Celle-ci accentue son engagement dans l'aménagement du territoire.

L'objectif pour les années à venir est de surmonter cette crise et créer les conditions d'une résilience sociale, et économique.

Une progression maîtrisée de la masse salariale

Le budget 2021 enregistre une progression de 7,5 % de la masse salariale liée principalement aux facteurs suivants :

- la création du service commun de la direction de la communication interne, et le renforcement des effectifs pour la mise en œuvre notamment de la compétence en matière d'eaux pluviales.

- la résorption de l'emploi précaire, qui a conduit à pérenniser 31 agents de la collecte qui étaient précédemment en poste sur des contrats saisonniers.

- le protocole «Parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) initie un mouvement de rééquilibrage entre le traitement indiciaire et les indemnités perçues. Une refonte des grilles indiciaires a été programmée.

- Les effets de la refonte du régime indemnitaire de 2015 fondé sur une reconnaissance des fonctions et de l'ancienneté dans le poste avec trois paliers (moins de 4 ans, 4 à 8 ans, plus de 8 ans). Du fait, de la réorganisation des services en 2015, de nombreux agents sont concernés fin 2019 et début 2020 par un changement de palier et donc par une augmentation de leur régime indemnitaire. Les agents ayant connus une augmentation de régime indemnitaire en cours d'exercice 2020 dans ce cadre la percevront en année pleine en 2021. En outre, sera mis en place en 2021 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

- le glissement vieillissement technicité qui permet d'accompagner les évolutions de carrière des agents.

**LA CAPA 406 AGENTS
ET 5 APPRENTIS
EFFECTIF DE RÉFÉRENCE : 450 AGENTS**

3- BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU

Le budget de l'eau potable s'élève à 10,5 millions d'euros, en progression (cf. contexte budget 2020) de + 35 % principalement portée par la section investissement, soit 2,7 millions euros au titre du fonctionnement et 7,8 millions d'euros au titre de l'investissement (dont 6,5 M€ de travaux). Comme l'an passé, et dans le cadre de la pente d'évolution décidée en 2017, le prix de l'eau est augmenté de 1 %.

Le compte administratif 2019 permet de dégager une épargne de 1,6 millions d'euros, correspondant à 68,9 % des recettes réelles de fonctionnement et permettant de financer le programme pluriannuel d'investissement. Le budget est endetté à hauteur de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 avec un taux moyen de 1,93 % pour une durée de vie résiduelle de 14 ans et 1 mois.

Au compte administratif 2019, la capacité de désendettement du budget de l'eau était de 3,6 ans, largement en deçà des seuils limites acceptables de 20 ans. Le bon niveau d'épargne et l'endettement modéré sont représentatifs d'une situation financière saine.

4- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget de l'assainissement s'élève à 17 millions d'euros, en diminution de 14,1% par rapport au budget 2020 (cf le contexte du budget 2020) soit 4,9 millions euros au titre du fonctionnement et 12,1 millions d'euros au titre de l'investissement (dont 9,5 M€ de travaux). Le compte administratif 2019 permet de dégager une épargne de 3 millions d'euros, correspondant à 66,1 % des recettes réelles de fonctionnement et permettant de financer le programme pluriannuel d'investissement. Le budget est endetté à hauteur de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 avec un taux moyen de 3,47 % pour une durée de vie résiduelle de 13 ans. Pour rappel, au compte administratif 2019, la capacité de désendettement du budget de l'assainissement était de 5,5 ans, largement en deçà des seuils limites acceptables de 20 ans. Le bon niveau d'épargne et l'endettement modéré sont représentatifs d'une situation financière saine.

5- LE BUDGET DES TRANSPORTS

Le budget des transports s'élève à 21.3 millions d'euros, et connaît une progression de + 13,1 % (cf. contexte budget 2020) soit 12 906 460 euros au titre du fonctionnement et 8 403 110 euros au titre de l'investissement. L'évolution constatée relève principalement de la section d'investissement qui progresse de + 35,1 % avec l'acquisition de nouveaux véhicules et les études de conception du téléporté.

Les dépenses de fonctionnement, connaissent une diminution de 3,7 %. Il faut préciser qu'en 2020, du fait de la crise sanitaire, le coût des navettes maritimes avait été augmenté du fait de l'absence pendant plusieurs semaines de rotations et donc des recettes initialement prévues en réduction du coût de la prestation.

Le volume de dette du budget des transports est de 3,2 millions d'euros à fin 2019 avec un taux moyen de 1,78 % et pour une durée de vie résiduelle de 11 ans et 1 mois.

Pour rappel, au compte administratif 2019, la capacité de désendettement du budget des transports était de 4,8 ans. Les ratios du budget des transports sont sains par construction budgétaire, la subvention étant la variable d'ajustement qui permet cet équilibre.

6- LE BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT

Le budget de l'environnement s'élève à 31,1 millions d'euros, en diminution de - 2,6 % (cf contexte budget 2020) soit 25,75 millions d'euros au titre du fonctionnement et 5 312 580 euros au titre de l'investissement (en diminution de 13 %). Les charges à caractère général diminuent de - 2,4%. On notera que la redevance versée au SYVADEC diminue de 1,8 %. Les autres charges générales portées par la CAPA diminuent de 4,9% (elles auraient baissé de 3,3% sans les frais supplémentaires liés à la crise du Covid-19).

Le volume de dette du budget de l'environnement est de 2,7 millions d'euros à fin 2019 avec un taux moyen de 2,82% et pour une durée de vie résiduelle de 9 ans et 5 mois. Pour rappel, au compte administratif 2019, la capacité de désendettement du budget environnement était de 7,9 ans.

LES PROJETS ET RÉALISATIONS AMBITIEUSES 2021 : 53 MILLIONS POUR :

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Accompagner les familles, soutenir et aider les personnes âgées et les jeunes générations, il s'agit d'un défi majeur pour les 5 ans à venir.

Concrètement ?

- Renforcement de la présence des services du CIAS dans le rural avec notamment l'ouverture d'une épicerie éducative à Peri et d'une boutique puériculture à Peri et Afa
- Renforcement de la présence du CIAS Aiutu dans le rural
- La construction d'un lieu unique pour le CIAS

Et en 2021...

Le projet social intercommunal 2018/2020 sera actualisé afin d'intégrer les nouveaux besoins de la population dans son programme d'actions. Les actions Contrat de ville se poursuivront avec une vigilance accrue dans les quartiers prioritaires.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le bien-être et la qualité de vie pour toutes et tous sont au cœur des investissements du Pays Ajaccien avec la mise en oeuvre de projets phares démarrés en 2020 ainsi que par la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, document structurant majeur d'envergure supra-intercommunale.

Concrètement ?

- Réalisation du SCOT
- Accompagnement des communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- Réalisation de la Zone d'activités économiques de Mezzana

Et en 2021...

La CAPA réalise des études annexes permettant la réalisation du futur parc urbain et parc relais de Saint Joseph ...

L'HABITAT

Le Pays Ajaccien entend soutenir la production de logements sociaux, et notamment son Office Public de l'Habitat 2A pour permettre au plus grand nombre de se loger dans des conditions abordables. En outre, avec la révision de son Programme Local de l'Habitat, une attention particulière sera portée à la lutte contre la précarité énergétique.

Concrètement ?

- Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitats dans les villages (OPAH),
- L'expertise des agents de la Maison de l'Habitat Durable, porte d'entrée de la rénovation énergétique et de la construction des logements en Pays Ajaccien,
- la révision du règlement des aides communautaires en vue de l'intégration de nouveaux dispositifs financiers

Et en 2021...

La CAPA élabore son PLH n°3 qui fixe les objectifs et les principes d'une politique intercommunale de l'habitat sur une période de 6 ans. Celle-ci vise à répondre aux besoins en logements et en hébergements, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. Il est en cours d'élaboration.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Relancer l'attractivité économique du Pays Ajaccien, accompagner la création d'entreprises, développer l'agriculture et l'artisanat, promouvoir les activités touristiques, des défis majeurs dans la crise actuelle que le Pays Ajaccien doit relever.

Concrètement ?

- La construction de la future cité Grossetti,
- La création du magasin des producteurs, de casiers réfrigérés et d'une légumerie à la Zone d'Activités Economiques de Mezzana
- la création de nouveaux sentiers du patrimoine à Valle di Mezzana, Afa, Tavaco,
- la mise en oeuvre du schéma des activités de pleine nature...

Et en 2021...

En 2021, il s'agit de favoriser un aménagement et un développement économique équilibré. Plusieurs actions sont prévues comme la création d'une plateforme unique à la M3E rassemblant l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises, la mise en oeuvre des espaces test agricoles, la commercialisation en circuit-courts, l'organisation de marchés gourmands...

En matière de politique locale du commerce, et d'activités industrielles sont prévues : la poursuite des actions d'Action Coeur de Ville en faveur du commerce de proximité, et la mise en oeuvre de Territoire d'industrie.

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Accélérer la transition écologique, c'est aussi préserver la biodiversité, notre ressource en eau et en terres agricoles. C'est une politique énergétique qui limite les émissions de Co2 et développe les énergies renouvelables.

Concrètement ?

- Mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Prunelli Gravona et Contrat de baie
- mise en oeuvre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) avec notamment la construction de nouveaux bassins de rétention Peraldi, Vazzio et Alzo di Leva
- poursuite de la restauration, de la protection et de la valorisation du site Natura 2000 du Golfe de Lava
- mise en oeuvre du programme d'actions Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio

Et en 2021...

Le SAGE devrait être approuvé par la CDC et animé par la CAPA. La prévention des inondations occupera une place croissante dans les actions de la CAPA avec le pilotage de la SLGRI, la réalisation de bassins de rétention. La démarche de labellisation Cit'ergie sera poursuivie en 2021 et permettra à la CAPA de mettre à jour son Plan Climat Air Energie Territorial.

LES PROJETS ET RÉALISATIONS AMBITIEUSES 2021 : 53 MILLIONS POUR :

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

L'ambition de la CAPA est de favoriser les mobilités douces pour créer les conditions « du moins de déplacements en voiture individuelle, pour moins de pollution ».

Concrètement ?

- renforcement de l'offre de parcs relais avec les futurs pôles multimodaux de la ZAE de Mezzana et de St Joseph
- le futur téléporté
- le développement de l'offre navette maritime
- la création d'un véritable réseau de pistes cyclables et voies sécurisées
- l'acquisition de 4 nouvelles Aiaccina, les véhicules 100% électriques, + grands, + confortables
- le renouvellement du parc de bus MuviStrada, avec des véhicules hybrides
- Un ascenseur urbain pour relier le cours Napoléon au futur éco-quartier de la Miséricorde

Et en 2021...

En 2021, les mobilités douces seront favorisées avec le développement des pistes et voies cyclables sécurisées.

Concernant le téléphérique, cette année verra la mise en oeuvre du marché conception réalisation-exploitation-maintenance du téléporté Angelo.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Le numérique est indispensable pour créer les conditions d'une agglomération intelligente, un territoire connecté et attractif.

Concrètement ?

- des nouveaux panneaux lumineux sur Ajaccio et son agglomération pour diffuser de l'information sur la circulation et le stationnement,
- le développement de nouvelles fonctionnalités dans l'appli CAPA Move,
- la poursuite des travaux relatifs au déploiement de la fibre optique,
- le développement du Système d'Information Géolocalisé

Et en 2021...

Cap sur une agglomération plus connectée avec la réalisation d'un nouveau Plan Numérique Territorial dont les objectifs sont : - Agir pour le développement raisonné du territoire (économique, social, environnemental ...), - Repenser l'action publique pour une meilleure relation avec le citoyen, - Proposer de nouveaux services aux usagers et transformer le cadre de vie,

- Moderniser l'administration pour améliorer sa performance interne, - Doter le territoire des infrastructures numériques indispensables.

2021 verra donc la mise en oeuvre de ces principes avec des outils destinés à la gestion des bâtiments, le projet mobileye...

ENVIRONNEMENT

Accélérer la transition écologique, c'est mener une politique volontariste en faveur de la réduction des déchets à la source et dans les poubelles.

Concrètement ?

- la construction du centre de tri et de valorisation,
- l'installation de nouveaux PAV
- la collecte des biodéchets
- de nouvelles déchèteries...

Et en 2021,

La CAPA se fixe dix objectifs ambitieux en termes d'environnement :

1. Optimiser l'organisation des collectes et amorcer leur information
2. Réduire la production globale de déchets
3. Poursuivre le déploiement de la collecte sélective et améliorer le tri
4. Amorcer la création d'un véritable réseau de déchèterie
5. Améliorer la qualité du service rendu et le respect du règlement de collecte
6. Inciter les professionnels à mieux gérer les déchets
7. Améliorer les conditions de travail des agents de la direction de l'environnement
8. Soutenir l'innovation
9. Achever la réhabilitation du site de Saint Antoine
10. Démarrer la mise en oeuvre de l'unité de tri valorisation des déchets ménagers

ASSAINISSEMENT

Après des travaux importants effectués sur les stations d'épuration ces dernières années, le contrat d'objectifs et de conformité du système d'assainissement de l'agglomération va se poursuivre au quotidien dans le cadre de l'exploitation des ouvrages et de l'amélioration continue de la connaissance du système d'assainissement.

Concrètement ?

- Déploiement de l'assainissement collectif au Salario,
- Poursuite des travaux route de Calvi, et de de Bastia

Et en 2021...

Il est prévu de mettre en oeuvre l'augmentation de capacité de la station d'épuration de Campo dell'Oro, de mettre en conformité le système d'assainissement de la commune d'Afa, et de poursuivre l'extension des réseaux principaux et la réalisation de réseaux secondaires.

EAU

Préserver et protéger notre ressource en eau, c'est aussi un enjeu majeur en termes de transition écologique.

Concrètement ?

- Poursuite de la protection des ressources, notamment la ressource d'Ocana
- Poursuite des démarches engagées pour réaliser une prise d'eau dans la Gravona, ressource alternative à celle du Prunelli
- Renouvellement des ouvrages notamment à Valle di Mezzana
- Renouvellement, renforcement et extension de réseau pour mieux desservir certains quartiers ou leur permettre de se développer.

Et en 2021,

La CAPA entend poursuivre la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, document qui définira les investissements pour les 15 à 20 prochaines années.



CONTACT: Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail: l.hartmann@ca-ajaccien.fr